

Construction d'une cuisine centrale - Concours de maîtrise d'oeuvre - Choix du titulaire

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le 14 octobre 2004, l'Assemblée délibérante a décidé la construction d'une cuisine centrale et a engagé la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre par délibération du 22 septembre 2005.

Le 12 décembre 2005, le jury du concours de maîtrise d'oeuvre a examiné les candidatures de 31 équipes de maîtrise d'oeuvre. Les 3 équipes suivantes ont été admises à concourir :

- ✓ 3 BORNES ARCHITECTES (75)
- ✓ DUFAY SERDAROGLU (25)
- ✓ LIGNE 7 ARCHITECTURE (75)

La réception des projets des 3 équipes de maîtrise d'oeuvre a eu lieu le 15 mars 2006 et l'analyse des projets par la Commission technique s'est déroulée jusqu'au 14 avril 2006.

Le jury de concours réuni le 18 avril 2006 a procédé à l'analyse des prestations remises par les concurrents. Il a rendu un avis motivé sur les prestations et il a procédé à l'audition des 3 candidats.

Le jury a également proposé d'attribuer une indemnité identique pour chacune des équipes concurrentes dans les conditions suivantes :

Montant de l'indemnité : 15 000 € TTC

Montant total des indemnités à verser : 3 x 15 000 € TTC : 45 000 € TTC.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, *«la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours par le candidat attributaire»*.

Au vu de l'avis du jury et de l'audition des candidats, la personne responsable du marché déclare lauréates les équipes suivantes : 3 BORNES ARCHITECTES (75) et DUFAY SERDAROGLU (25)

Au terme des négociations conduites par la personne responsable du marché, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'équipe de concepteurs :

3 BORNES ARCHITECTES dont M. François Tesnières architecte est le mandataire.

Cette opération est évaluée à 5 millions d'euros Toutes Dépenses Confondues (valeur février 2006)

Le contrat de maîtrise d'oeuvre s'établit à un montant global de 445 528 € TTC. Il comprend les missions suivantes : base + EXE + OPC + SSI.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'équipe de concepteurs dont 3 BORNES ARCHITECTES est le mandataire,

- décider d'attribuer à chacune des équipes concurrentes une indemnité identique de 15 000 € TTC. La dépense totale de 45 000 € TTC sera inscrite au chapitre du budget 2006,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe de concepteurs dont la 3 BORNES ARCHITECTES est le mandataire, le (ou les) avenants permettant l'exécution complète de la mission, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2006 et suivants, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'appel d'offres.

«M. LE MAIRE : C'est un grand projet, une grande opération. Le choix du titulaire s'est fait vraiment dans un mouchoir de poche, surtout pour les deux derniers retenus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.